



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 28 février 2023

### Membres présents

Le conseil d'établissement a été convoqué par courriel adressé aux membres le 10 février 2023.

- Présents : 16/23 (liste d'émargement en annexe)
- Votants : 15. Le quorum étant atteint, M. le Proviseur déclare la séance ouverte à 18h05
- 

### Désignation d'une secrétaire de séance

Madame ROUX BA Béatrice représentante des parents d'élèves, sera secrétaire de séance.

### Ordre du jour

- 1 Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 05 janvier 2023
- 2 Approbation de l'ordre du jour
- 3 Modification du règlement intérieur
- 4 Calendrier des épreuves
- 5 Calendrier scolaire 2023/2024
- 6 Règlement financier
- 7 Point sur les travaux
- 8 Questions diverses

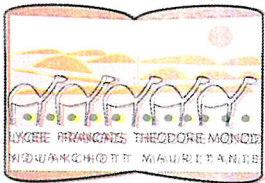
Secrétaire de séance

Le Proviseur

Béatrice ROUX BA

Jean Dominique CULIOLI





Monsieur Le Proviseur remercie vivement les personnels et invités présents

## **I      Approbation du PV du conseil d'établissement du 05 janvier 2023**

Le PV est adopté à l'unanimité

## **II      Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## **III      Modification du règlement intérieur**

De nombreux enseignants du collège se plaignent de l'utilisation inappropriée des téléphones portables. Plusieurs incidents en classe : Prise de photographies des enseignants, de la classe et même des tournages vidéos qui sont par la suite mises en ligne, tricheries. M. HAIDOUSSI prend la parole et explique la proposition de modification du règlement intérieur afin d'interdire l'usage du téléphone portable dans l'enceinte de l'établissement pour les élèves du collège.

- Ajout d'un article concernant l'interdiction du téléphone portable pour les collégiens.
- Modification de l'article concernant les punitions, avec l'ajout de la confiscation du téléphone portable qui sera conservé auprès de la direction et restitué un moment aux parents de l'élève concerné.

Différentes propositions sont examinées, comme de déposer son téléphone à l'entrée de la classe dans un bac, mais trop de risques de vol, finalement l'interdiction reste la solution la plus adéquate. Une interrogation tout de même sur les lycéens. M. HAIDOUSSI indique que ces derniers ont un comportement totalement différent.

Les professeurs principaux devront informer leur classe, un courrier sera transmis aux parents avant de mettre en application ce nouveau point du règlement intérieur.

L'ensemble des personnels présents est très satisfait de cette décision.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.



#### IV. Calendrier des épreuves

En s'appuyant sur le document envoyé aux membres du CE Monsieur HAIDOUSSI donne plus d'explications sur le temps donné aux élèves pour réviser avant les épreuves.

- Pour les épreuves de spécialités les 21 et 22/03/2023 les élèves de terminale seront libérés dès le 16/03 (sauf les cours de spécialité) afin de réviser.
- Pour le DNB les élèves de 3<sup>ème</sup> seront libérés dès le vendredi 9 juin 2023.
- Pour les épreuves du BAC les élèves de terminales seront libérés le 02/06/2023.

Concernant la semaine du DNB et d'autres épreuves la semaine du 12/06 au 16/06/2023 inclus le collège et le lycée seront complètement libérés.

La proposition du calendrier des épreuves est adoptée à l'unanimité.

#### V. Calendrier scolaire 2023/2024

M. Le Proviseur indique que celui-ci nous est imposé et concerne la Zone Afrique Occidentale (Organisation des formations des enseignants sur la zone).

Sur le document reçu par les membres du CE certaines modifications sont apportées.

- Fête de la Mauritanie le 28 /11/2023 sera appelée Fête Nationale.
- Fête du Ramadan le 09/04/2024 sera Aïd- El- Fitr
- Il faut ajouter au calendrier le 17/06/2024 Aïd- El- Kebir

Après les modifications apportées le calendrier 2023/2024 est adopté à l'unanimité.

#### VI. Règlement financier

Suite à une réunion entre le secrétariat scolaire et la comptabilité certaines modifications sont proposées.

La somme de 14 450 MRU serait demandée lors de tout dépôt de dossier et chacun pourrait ouvrir un compte Eduka afin de s'inscrire (tests, et première inscription). Auparavant les élèves devaient payer l'inscription au test puis s'ils étaient retenus, payer les frais d'inscription. Certains élèves font leur inscription sur Eduka et ne donnent pas suite, cela entraîne des frais jamais facturés.

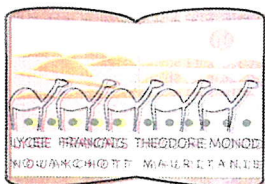
#### Règlement financier

Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale  
BP 4911 | Nouakchott (Mauritanie) | Tél. : +222 45 25 18 50 | Fax : +222 45 25 85 02  
<http://www.lftm-mr.net>

musées

la somme de





Les différents membres du CE estiment que cette solution pourrait entacher l'image de l'établissement car il n'est pas pensable de faire payer une telle somme à des élèves qui échoueraient au test.

M. RUBI demande si une simulation des frais, du temps passé par dossier a été faite pour justifier cette proposition.

Certains proposent de revenir sur la séparation des deux actions, à savoir d'un côté faire payer les tests et de l'autre les frais d'inscription dans l'établissement. Il est nécessaire lors de l'inscription au test de donner le nombre de places disponibles par niveau.

Il est proposé :

- Frais de test : 2 000 MRU
- Frais d'étude de dossier si l'élève a passé le test : 12 450MRU
- Frais d'étude de dossier si l'élève n'a pas passé de test : 14 450MRU
- Disparition des frais de première inscription

*Il est apparu que cette proposition ne peut être mise en œuvre car les frais de 14 450MRU ont déjà été reçu un avis favorable lors du CE du 22 juin 2022. La proposition a été soumise à l'AEFE et signée pour validation par le Directeur de l'AEFE.*

*Afin de garantir une égalité de traitement entre les familles la procédure suivante sera mise en place pour la campagne d'inscription 2023/2024 :*

*- Frais de dossier payable au dépôt du dossier sur Eduka : 2 000MRU*

*Si un test est nécessaire aucune somme supplémentaire ne sera exigée.*

*- Frais d'inscription pour tous les élèves retenus 14 450MRU*

## **VII. Points sur les travaux**

Mme N'GOM remercie vivement les parents d'élèves qui ont avec une grande efficacité contribué à répertorier 5 entreprises. L'Exploitation la plus compétitrice et la moins disante était « ECOBATI ». Les travaux des toilettes en primaire ont pu être faits en temps et en heures sans avance financière pour 200 000 MRU (591 000 MRU pour le devis le plus élevé), de surcroît avec une garantie de 2 ans en cas de problème sur les travaux effectués.

Pendant les vacances de Pâques nous allons aménager un des algécos afin de prévoir l'aménagement des 2 autres dans les meilleures conditions possibles.

L'AEFE a donné son accord pour participer à hauteur de 30% des travaux entrepris et prévus au LFTM.

- Réfection des toilettes
- Réfection de 3 algécos
- Aménagement de l'accès qui mène au plateau sportif (fauteuil roulant, brancard).



Des jerricanes ont été achetés et seront installés très prochainement dans les toilettes.

**La séance du Conseil d'Établissement est close à 19h10**

...dites ont été...

...Conseil d'Établissement...